

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	17

N° D071_2023 Retrait de la délibération D063_2023 et nouvelle délibération sur les commissions communales et autres
--

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2023.
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : LAURENT Thierry, TRINCAT Christophe
Mélanie GRIVEL pouvoir à WIART Florine

Votants (17)

Monsieur le Maire informe que la préfecture a fait part d'irrégularités dans la rédaction de la délibération D063_2023 du 5 octobre 2023.

A la suite du contrôle de légalité, il est rappelé les points suivants :

- 1- Le Maire est Président de droit de toutes les commissions
- 2- La modification de la composition des commissions : les conseillers désignés ont vocation à demeurer membres. La modification en cours de mandat n'est possible que :
 - Pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune (*le remplacement d'un membre peut être justifié en cas d'absentéisme, de conflit d'intérêts*)
 - Obligatoire en cas de vacances
- 3- Ouverture des commissions à des membres extérieurs : seuls les conseillers peuvent être membres des commissions.
- 4- La création de comités consultatifs permet d'associer des administrés à la préparation des décisions.
- 5- CCAS : Le Maire est Président de droit. Le CA élit un vice-président et un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.
Et en cas de vacance, le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège, choisi dans l'ordre de présentation de la liste. M PODEVIN, n'ayant pas démissionné, doit rester membre du CCAS.

A la suite de ces remarques, il est demandé le **retrait de la délibération D063_2023**.

Par conséquent, il convient de délibérer de nouveau sur les commissions à la suite des démissions des élus qu'il convient de remplacer et de l'arrivée des nouveaux élus :

Le Maire est Président de droit des commissions

Animations

PAUTHIER Marie-Françoise
REBUT Sandra
TRINCAT Christophe
COLIN Benoît
PINGET Denis
BURNET Stéphanie
WAGNER Jean-Pierre

Jeunesse

DUCRET Marie-Claire
GALLAY Claude
WIART Florine
BURNET Stéphanie
GRIVEL Mélanie
GAZZARIN Marie-Laure

Finances

WIART Florine
PODEVIN Christian
DUCRET Marie-Claire
PAUTHIER Marie-Françoise
TRINCAT Christophe
LAURANT Thierry
CHEVALLAY Patrice
GALLAY Claude
VEZIN Pascale
REBUT Sandra

Communication

GILLET Bruno
MARTIGNIERE Franck
GRIVEL Mélanie
PINGET Denis
GALLAY Claude
WIART Florine

Economie, agriculture, tourisme, DSP

CHEVALLAY Patrice, vice-président
WIART Florine, vice-présidente adjointe
MARTIGNIERE Franck
VIOLLAZ Emilie
PODEVIN Christian
VEZIN Pascale
GAZZARIN Marie-Laure

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite solliciter le Sous-Préfet afin d'être entendu sur le point suivant : considérant l'augmentation des dossiers à suivre, les modifications intervenues pour certains élus dans leur profession et les rendant moins disponibles, les diverses disponibilités exigées, le conseil municipal propose de modifier la composition initiale des commissions votée en début de mandat (2020). La modification portera essentiellement sur le nombre d'élus dans 3 commissions : **urbanisme, travaux**

et environnement. En effet, les élus, présents dans plusieurs commissions sont trop sollicités : en conséquence, une modification des effectifs de certaines commissions, une recomposition, permettront une présence plus effective.

De plus des groupes de travail ont été créés afin de soulager les commissions.

Le conseil municipal propose :

Urbanisme

LAURANT Thierry
VIOLLAZ Emilie
COLIN Benoît
TRINCAT Christophe
CHEVALLAY Patrice
PODEVIN Christian
PINGET Denis

Aucun autre élu ne souhaite intégrer cette commission en remplacement des démissionnaires.

Travaux

TRINCAT Christophe
CHEVALLAY Patrice
WAGNER Jean-Pierre
COLIN Benoît
PODEVIN Christian
PINGET Denis

Environnement

GILLET Bruno
TRINCAT Christophe
MARTIGNIERE Franck
REBUT Sandra
GAZZARIN Marie-Laure

Aucun autre élu ne souhaite intégrer cette commission en remplacement des démissionnaires.

Et le Conseil Municipal propose de créer des groupes de travail spécifiques :

Groupe de travail « Sécurisation route des Mollards, Agenda sécurité »

TRINCAT Christophe
WAGNER Jean-Pierre
BURNET Stéphanie
PINGET Denis

Groupe de travail « groupe scolaire »

TRINCAT Christophe
PAUTHIER Marie-Françoise
GILLET Bruno
LAURANT Thierry
DUCRET Marie-Claire
WIART Florine
CHEVALLAY Patrice
GALLAY Claude
PODEVIN Christian
PINGET Denis
MARTIGNIERE Franck
WAGNER Jean-Pierre

Groupe de travail « modification du PLU »

LAURANT Thierry
GILLET Bruno
PAUTHIER Marie-Françoise
DUCRET Marie-Claire
TRINCAT Christophe
PINGET Denis
GALLAY Claude
CHEVALLAY Patrice
PODEVIN Christian
VIOLLAZ Emilie
COLIN Benoît

Groupe de travail « projet des Thuys »

GILLET Bruno
PAUTHIER Marie-Françoise
LAURANT Thierry
TRINCAT Christophe
DUCRET Marie-Claire
REBUT Sandra
WIART Florine
GALLAY Claude
CHEVALLAY Patrice
PINGET Denis
VIOLLAZ Emilie

Monsieur le Maire propose la création d'un **comité consultatif « Patrimoine »** afin de permettre à des membres extérieurs de participer dans les conditions suivantes :

- GILLET Bruno
- WAGNER Jean-Pierre
- Ouverture à 6 membres extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération D063_2023 suite à la demande du contrôle de légalité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Sous-Préfet afin d'obtenir l'autorisation de diminuer le nombre de membres dans les commissions concernées
- **ACCEPTE** la nouvelle composition des commissions suite à l'arrivée récente des nouveaux élus et accepte la création des 4 groupes de travail cités ci-dessus
- **APPROUVE** la création d'un comité consultatif « Patrimoine »,

Concernant le **CCAS**, Monsieur le Maire rappelle que le nombre de membres a été fixé par délibération le 4 juin 2020 à 12. Il précise que la composition du CCAS est fixée pour moitié par les membres du conseil municipal et l'autre et par des habitants issus d'associations.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Le conseil procède au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PROCLAME élus au conseil d'administration les membres du conseil suivant :

- **Mme Marie-Claire DUCRET**
- **Mme Sandra REBUT**
- **Mme Emilie VIOLLAZ**
- **Mme Stéphanie BURNET**
- **Mme Mélanie GRIVEL**
- **M. Christian PODEVIN**

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,

Bruno GILLET

